

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du 13 février 2019

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 5 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 22

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M. BARRAUD Vincent – M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial - M. GRIOLET Noël Vincent – M. HERBERT Francis – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHEVILLON Pierre –M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Présents délégués :

Mme BLANCHET Manoëlle – M. ECALE Emmanuel - M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

Mme BERNARD Éliane – M. CAILLON Michel - M. DELAUNAY François– Mme PRUD'HOMME Isabelle – M. ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BRUNET Alain – M. CHARTOIS Jean-Yves - M. PETORIN Eloi – M. LESAUVAGE Thierry – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

Mme BLANCHARD Chantal - M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel – M. MASSICOT Pascal - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, portant obligation de débattre sur les orientations budgétaires au titre de la démocratie locale et de l'information des habitants sur les affaires locales, pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale ayant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 107 sur « l'Amélioration de la transparence financière »,

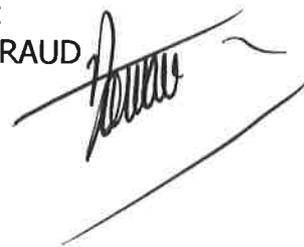
Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 modifiés du Code général des collectivités locales,

Considérant que ce débat intervient dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du Comité Syndical qui prend acte de la tenue du débat,

Considérant que ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante, d'une part de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue, d'autre part d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et, enfin, de connaître les grandes orientations retenues qui présideront à l'élaboration du budget primitif,

- après débat, le comité syndical à l'unanimité,
- a pris acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 exposées par le Président.

Le Président
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019



CDC Marennes

CDC de l'île d'Oléron

CDA Rochefort Océan

CDA Royan Atlantique

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Comité syndical du 13/02/2019

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL EN QUELQUES CHIFFRES

www.sil-dechets.fr

○ Nombre de communes y compris CDC Saintonge Viticole	90 communes
○ Nombre d'habitants	197 479 habitants
○ Montant du budget fonctionnement	13 Millions €
○ Budget par habitant	66€ par habitant
○ Nombre d'agents au 01/01/2019	2 agents (titulaire & contractuel) 1 agent à temps partiel (contractuel)
○ Tonnage ordures ménagères 2018	66 458 Tonnes
○ Tonnage ordures ménagères 2019 (prévisionnel)	67 000 Tonnes
○ Tonnage déchets verts 2018	40 738 Tonnes
○ Tonnage déchets verts 2019 (prévisionnel)	40 700 Tonnes
○ Quantité de chaleur vendue en 2018	19 424 MWh
Quantité de chaleur vendue en 2019 (prévisionnel)	18 400 MWh
○ Quantité d'électricité injectée sur le réseau en 2018	20 796 MWh
○ Quantité d'électricité injectée sur le réseau en 2019 (prévisionnel)	25000 MWh

Table des matières

I.	CADRE JURIDIQUE.....	4
II.	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	4
2.1	Faits marquants.....	4
2.2	Population.....	4
2.3	Tonnages.....	4
2.3.1	Les ordures ménagères et assimilées.....	4
III.	LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019.....	6
3.1	Contexte et scénarii étudiés.....	6
3.1.1	Scénario au fil de l'eau.....	6
3.1.2	Scénarii alternatifs.....	7
3.2	LES INVESTISSEMENTS.....	8
3.2.1	Coût du projet & suivi de l'autorisation de programme.....	8
3.2.2	Avancement du projet et soldes à payer en 2019.....	10
3.2.3	Autres dépenses d'investissement.....	11
3.3	LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	12
3.3.1	Dépenses de fonctionnement.....	12
3.3.2	Recettes de fonctionnement.....	13
3.3.3	Équilibre du budget 2019.....	14
IV.	LES CHARGES DE PERSONNEL.....	15
V.	LA DETTE.....	17
5.1	État de la dette avant restructuration de cette dernière.....	17
5.2	Restructuration projetée de la dette et ajustement des emprunts.....	19
5.2.1	Ajustement des emprunts.....	19
5.2.2	Restructuration de la dette.....	19

I. CADRE JURIDIQUE

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a modifié les articles du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire en complétant les dispositions relatives au contenu et à la forme du débat. Il doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité Syndical.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance.

Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB ci-après) a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette et l'évolution du personnel.

S'agissant plus particulièrement du SIL, la présentation du DOB est l'occasion d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2.1 Faits marquants

2.2 Population

	Pop INSEE 2016
Communes sur le territoire de la CDA Royan Atlantique	82 277
Communes sur le territoire de la CDA Rochefort Océan	63 288
Communes sur le territoire de la C.D.C. de Marennes	15 403
Communes sur le territoire de la C.D.C. d'Oléron	22 324
CYCLAD : Communes sur le territoire de la C.D.C. de Gémozac	14 187
TOTAL	197 479

<http://Statistiques-locales.insee.fr>

2.3 Tonnages

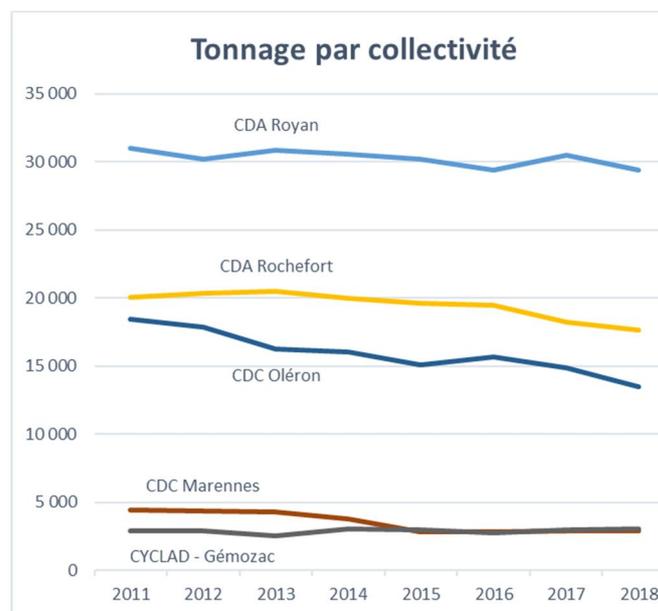
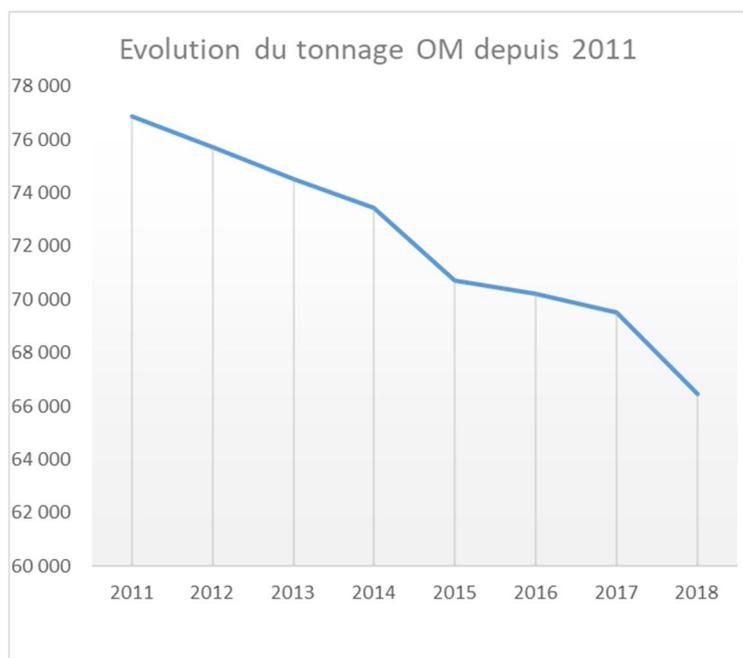
2.3.1 Les ordures ménagères et assimilées

En 2018, les tonnages pour le traitement des ordures ménagères du SIL sont estimés à : 66 458,36 tonnes.
Les apports 2019 sont estimés à 67 000 tonnes.

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019

Collectivité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL des tonnes traitées	79 391,90	78 095,40	75 555,86	74 112,12	73 605,50	72 408,48	72 075,72	79 442,45
CDA Royan	30 978,62	30 188,65	30 896,64	30 585,30	30 207,42	29 385,02	30 512,82	29 427,72
CDA Rochefort	20 072,22	20 346,81	20 473,76	19 958,00	19 601,98	19 492,86	18 212,80	17 626,20
CDC Oléron	18 472,80	17 895,46	16 291,64	16 032,78	15 096,00	15 684,38	14 911,60	13 480,26
CDC Marennes	4 406,20	4 392,54	4 304,32	3 807,76	2 861,00	2 857,88	2 907,54	2 903,38
CYCLAD - Gémozac	2 938,54	2 892,28	2 527,66	3 044,28	2 962,14	2 782,04	2 968,04	3 020,80
<i>Apporteurs tiers (entreprises et collectivités)</i>	<i>2 523,52</i>	<i>2 379,66</i>	<i>1 061,84</i>	<i>684,00</i>	<i>2 876,96</i>	<i>2 206,30</i>	<i>2 562,92</i>	<i>12 984,09</i>
<i>Sous-total collectivités adhérentes</i>	<i>76 868,38</i>	<i>75 715,74</i>	<i>74 494,02</i>	<i>73 428,12</i>	<i>70 728,54</i>	<i>70 202,18</i>	<i>69 512,80</i>	<i>66 458,36</i>



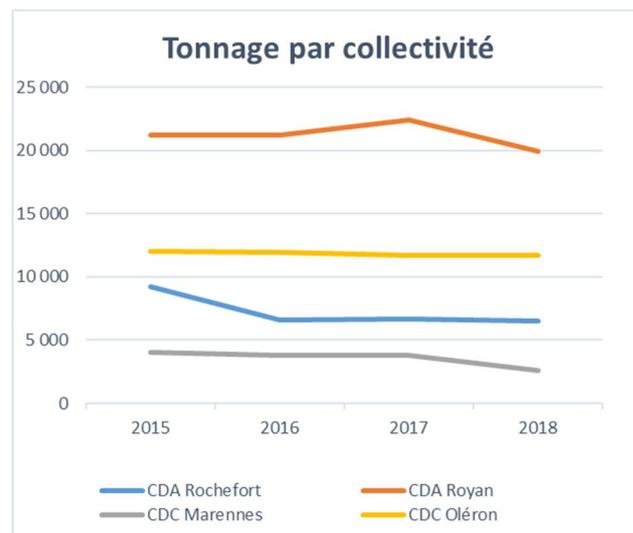
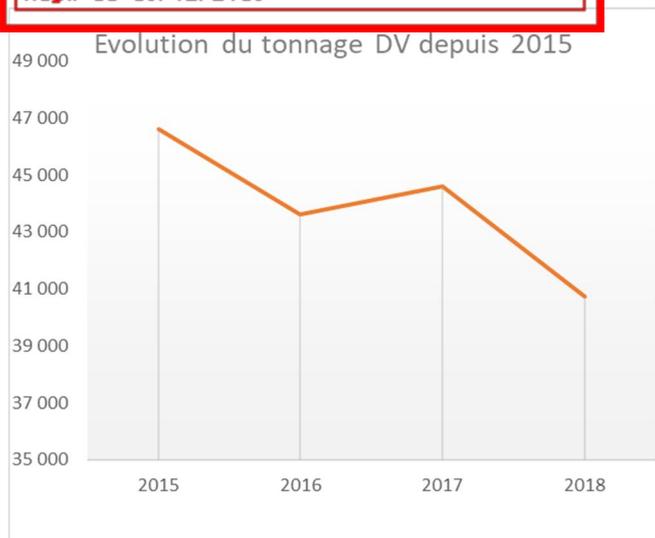
Les déchets verts

En 2018, les tonnages pour le traitement des déchets verts du SIL sont estimés à : 40 738 tonnes, volume repris pour l'exercice 2019

	2015	2016	2017	2018
TOTAL des tonnes DV traités	47 547	44 920	45 412	41 877
CDA Rochefort	9 262	6 610	6 714	6 516
CDA Royan	21 241	21 240	22 392	19 937
CDC Marennes	4 047	3 807	3 767	2 608
CDC Oléron	12 064	11 956	11 727	11 676
<i>Apporteurs tiers (entreprises et collectivités)</i>	<i>NC</i>	<i>730</i>	<i>1 115</i>	<i>1 140</i>
<i>Sous-total collectivités adhérentes</i>	<i>46 615</i>	<i>43 613</i>	<i>44 600</i>	<i>40 738</i>

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019



III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019

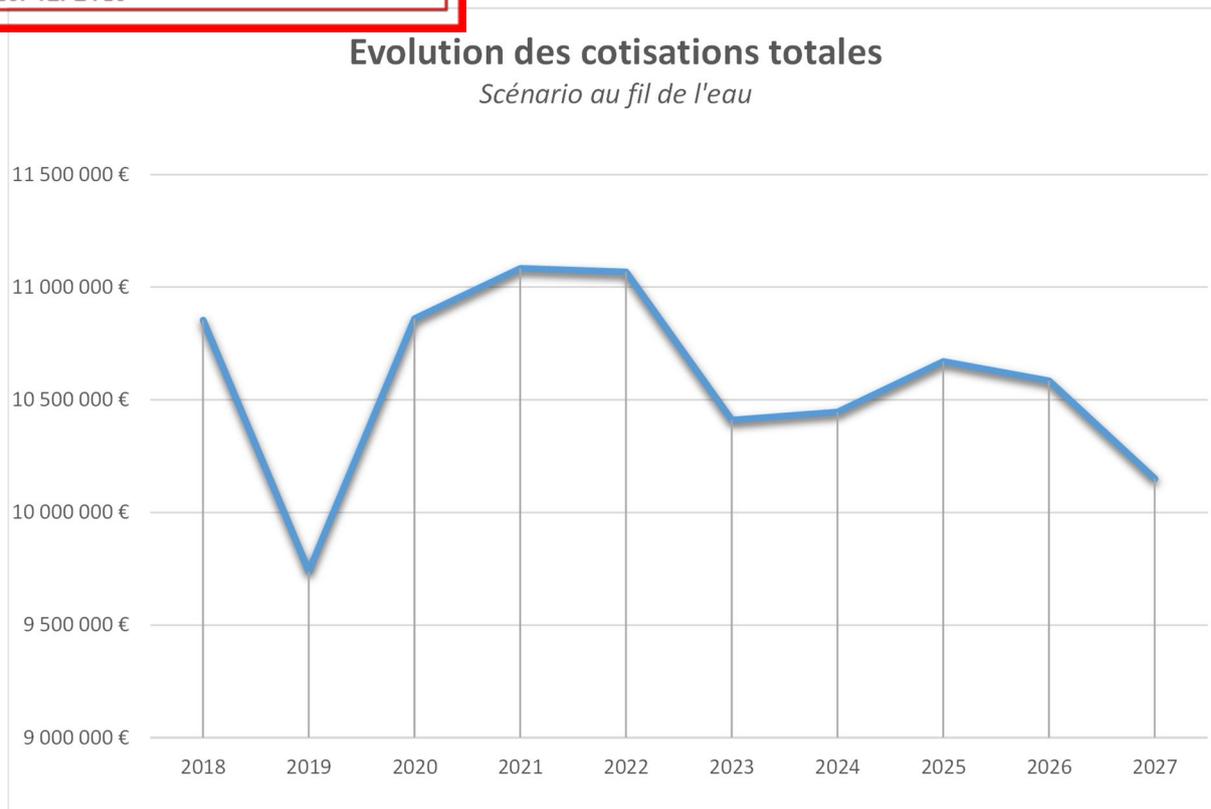
3.1 Contexte et scénarii étudiés

3.1.1 Scénario au fil de l'eau

Le déroulé de l'exploitation du centre multi-filières de valorisation du Pôle des Javelles (CMVD) à Echillais se traduit par :

- **Une baisse du coût d'exploitation en 2019** liée au passage en phase d'exploitation
(Baisse de 10% du coût de la DSP par rapport à la phase de mise en service industrielle)
- **Une augmentation** du coût d'exploitation à compter de **2020**
(Amortissement des nouveaux équipements soit 3 M€ par an contre 0,7 M€ actuellement)
- **Renforcée** par le remboursement de l'emprunt souscrit auprès de la CDC à partir de 2021
(Cet emprunt comporte un différé de remboursement)
- **Accentuée** par l'évolution de la TGAP votée en loi de finances 2019
(+80% en 2021)

L'application de ce scénario, au fil de l'eau, conduirait à l'évolution suivante des cotisations appelées :



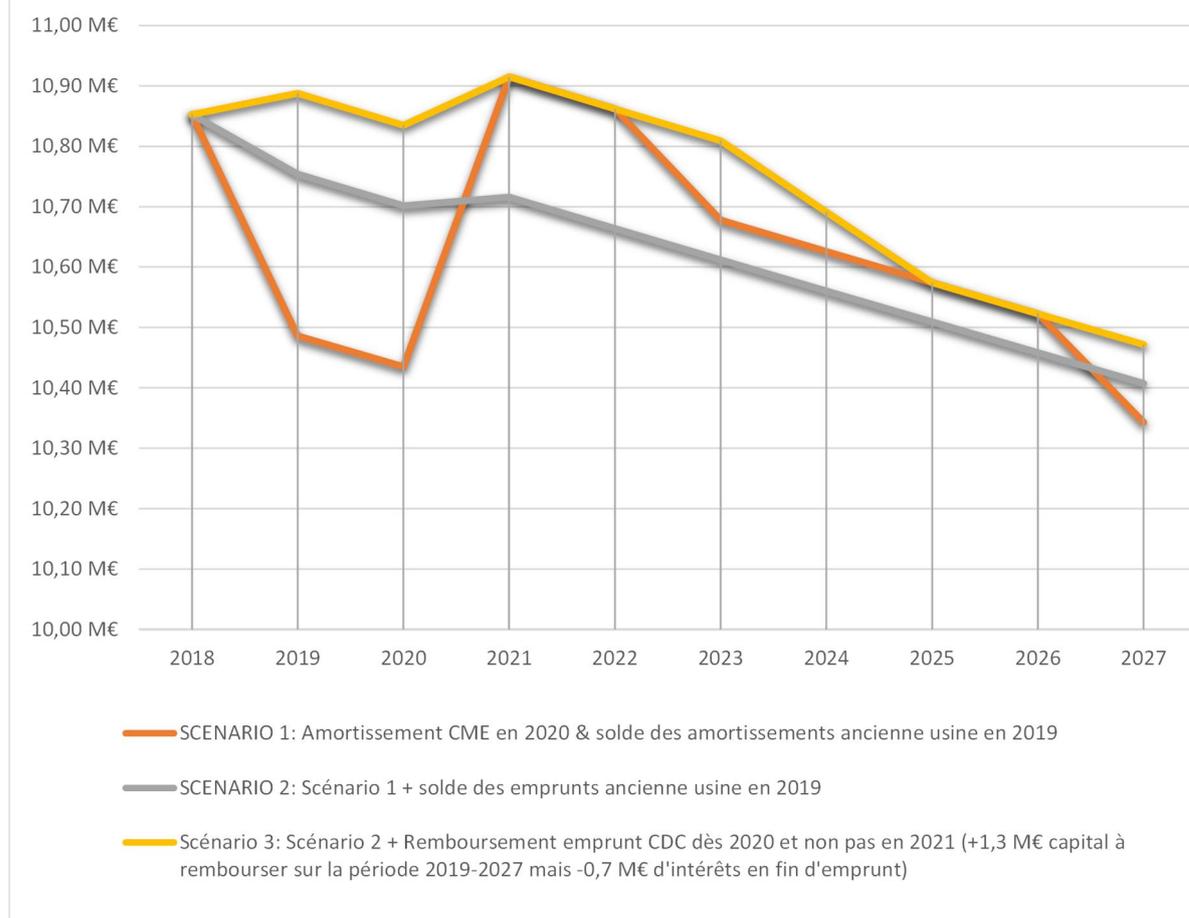
3.1.2 Scénarii alternatifs

Dans un objectif de lissage du coût d'exploitation, différents scénarii ont été étudiés par le bureau du SIL :

- Scénario 1 : Solde des amortissements de l'ancienne usine en 2019
Objectif : Alléger le poids des amortissements à partir de 2020
- Scénario 2 : Scénario 1 + remboursement par anticipation des emprunts liés à l'ancienne usine
Objectif : Alléger le poids des frais financiers à partir de 2020
- Scénario 3 : Scénario 2 + remboursement de l'emprunt CDC dès 2020
Objectif : Économiser 1 an de charges d'intérêt liées au différé d'emprunt

Les résultats de ces scénarii sont les suivants :

Cotisations totales: Confrontation des scénarii



Ces graphiques font apparaître que les scénarii 2 et 3 répondent le mieux à l'objectif de lissage recherché ; le scénario 2 étant celui qui minimise le coût d'exploitation sur la période de DSP.

3.2 LES INVESTISSEMENTS

3.2.1 Coût du projet & suivi de l'autorisation de programme

La construction du CMVD et des centres de transfert est désormais achevée. L'exercice 2019 est consacré au paiement des soldes du marché dus à la réception de l'ouvrage, à la levée des réserves et à la réalisation des derniers investissements suivants:

- Réfection de la voirie amenant au centre multifilières d'Échillais
- Acquisition de terrains en vue de leur boisement
- Construction d'un espace pédagogique

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019

Le coût total du projet serait ainsi le suivant :

En prix de base

<i>Equipements</i>	Prix de base HT
CME	85 087 470
Centre de transfert MEDIS	162 340
Centre de transfert OLERON	1 629 810
AMO	1 139 260
TERRAINS ⁽¹⁾	23 500
VOIRIE ⁽¹⁾	160 000
Echangeur base aérienne	120 000
Espace pédagogique ⁽¹⁾	300 000
TOTAL	88 622 380
AP votée	88 726 000
SOLDE DE L'AP	103 620

⁽¹⁾ Investissements non encore réalisés: montant estimé**En prix révisés**

<i>Equipements</i>	Prix de base HT	Prix révisé HT ⁽²⁾	Montant des révisions de prix ⁽²⁾
CME	85 087 470	88 857 980	3 770 510
Centre de transfert MEDIS	162 340	162 340	
Centre de transfert OLERON	1 629 810	1 629 810	
AMO	1 139 260	1 250 000	110 740
TERRAINS	23 500	23 500	
VOIRIE	160 000	160 000	
Echangeur base aérienne	120 000	120 000	
Espace pédagogique	300 000	300 000	
TOTAL	88 622 380	92 503 630	3 881 250

⁽²⁾ Les prix révisés et montants des révisions de prix sont estimatifs. Le taux d'actualisation des prix est estimé à 10% pour 2019 (9,5% constaté sur les situations fin 2018)

3.2.2 Avancement du projet et soldes à payer en 2019

Compte tenu de l'avancement du projet, détaillé ci-après, les sommes restantes à payer en 2019 s'élèvent à 15 M€ hors taxes, hors révisions de prix.

L'état d'avancement du projet est conforme aux dispositions du marché qui conditionnaient le paiement des soldes du marché à la réception de l'ouvrage dans les proportions suivantes :

- Construction : 10% du marché après réception de l'ouvrage
- Équipements : 20% du marché après réception de l'ouvrage
- MSI (mise en service industrielle) : 50% du marché à l'issue de la MSI

<i>Equipements</i>		Marché en prix de base HT	Réalisé au 31/12/2018 en prix de base HT		Solde à payer en 2019 en prix de base HT
<i>CME - Détail par postes</i>					
VINCI	Etudes	7 929 681	7 132 521	90%	797 161
	Terrassements et VRD	161 000	149 730	93%	11 270
	Equipements	45 769 358	36 297 622	79%	9 471 736
	Mise au point & MSI	2 087 078	1 043 539	50%	1 043 539
	Suivi technique	191 100	0	0%	191 100
SOGEA	Etudes	1 392 880	1 248 556	90%	144 325
	Terrassements et VRD	3 058 458	2 712 799	89%	345 659
	Génie-civil	24 071 600	21 691 474	90%	2 380 126
	Equipements	1 879	1 466	78%	413
	Mise au point & MSI	7 186	3 593	50%	3 593
	Suivi technique	9 752	0	0%	9 752
Architectes	Etudes	407 500	366 750	90%	40 750
CME TOTAL		85 087 472	70 648 048	83%	14 439 424
Centre de transfert MEDIS		162 340	162 340	100%	0
Centre de transfert OLERON		1 629 805	1 564 805	96%	65 000
AMO		1 139 256	1 082 256	95%	57 000
TERRAINS		23 500		0%	23 500
VOIRIE		160 000		0%	160 000
Echangeur Base aérienne		120 000		0%	120 000
Espace pédagogique		300 000		0%	300 000
TOTAL		88 622 373	73 457 449	83%	15 164 924

L'impact des révisions de prix, déduction faite des avances versées, porte les sommes à inscrire au budget 2019 à **16 M€** pour la part « équipements ».

Equipements	Solde à payer en 2019 en prix de base HT	Révision de prix estimée		Solde des avances versées	Crédits à inscrire AU BP 2019
CME	14 439 424	1 443 940	10%	-457 661	15 425 700
Centre de transfert MEDIS	0				
Centre de transfert OLERON	65 000				65 000
AMO	57 000	8 000	14%		65 000
TERRAINS	23 500				23 500
VOIRIE	160 000				160 000
Echangeur base aérienne	120 000				120 000
Espace pédagogique	300 000				300 000
TOTAL	15 164 924				16 159 200

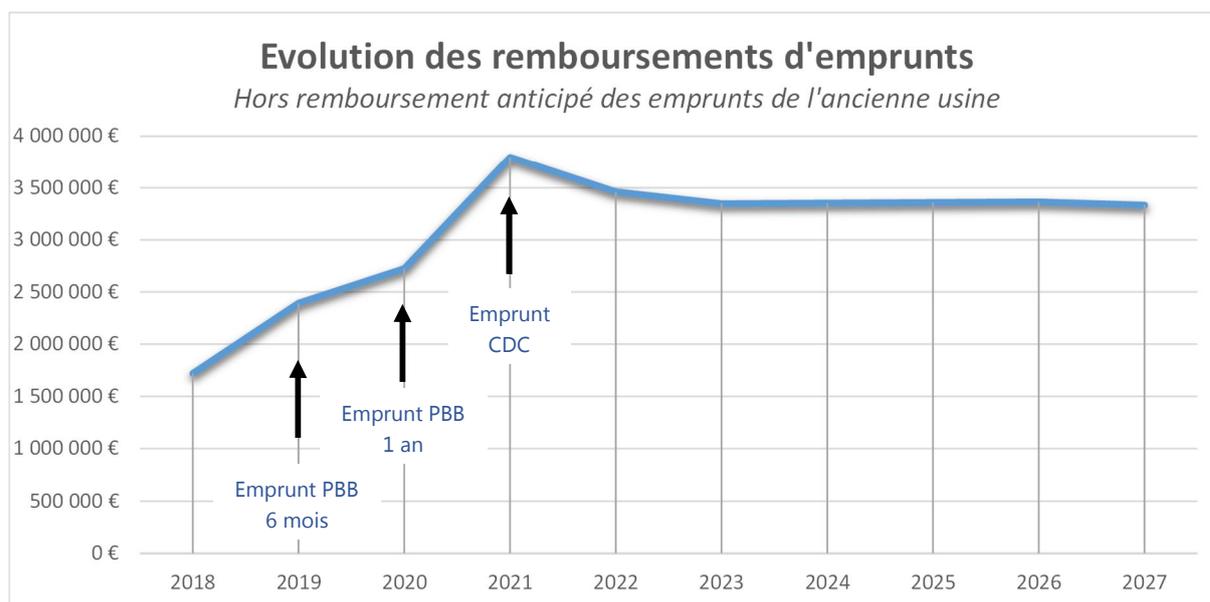
3.2.3 Autres dépenses d'investissement

Remboursements d'emprunt

Hors remboursement anticipé des emprunts afférents à l'ancienne usine, le remboursement du capital emprunté s'élève à 2,4 M€ en 2019 contre 1,7 M€ en 2018.

Cette évolution est liée à l'achèvement de la phase de mobilisation de l'emprunt PBB (banque allemande). L'amortissement de cet emprunt débutera en juin 2019.

Compte tenu des caractéristiques des contrats de prêts souscrits, l'évolution des remboursements d'emprunts est la suivante, hors remboursement anticipé des emprunts afférents à l'ancienne usine.



L'hypothèse du remboursement anticipé des emprunts afférents à l'ancienne usine est présentée dans cinquième partie de ce rapport.

Fin de marché et Décompte Général et Définitif

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019

~~Le SIL doit mener les négociations dans le~~ cadre de la fin du marché de construction avec le groupement constructeur qui doit prendre en compte :

1/ l'indemnisation du groupement constructeur

L'annulation de l'arrêt d'exploitation a entraîné la suspension des travaux pendant une durée de trois mois. Le SIL doit en conséquence dédommager le groupement constructeur des coûts supportés par ce dernier pendant cette suspension : maintien des équipements de chantier sur site, maintien des personnels, etc.

Le montant de ce dédommagement n'est toujours pas arrêté à l'heure où ce document est rédigé et varie dans une fourchette allant de 1,3 M€ HT à 3,5 M€ HT selon la partie concernée (SIL ou constructeur).

2/ Les retards du groupement constructeur dans les différentes phases de démarrage et DE mise en régime du CMVD

Le groupement constructeur a eu nécessité de deux mois supplémentaires pour les phases de démarrages et de montée en puissance des installations. Ces deux mois de retard dans le planning contractuel ont donné lieu à des surcoûts pour le SIL (décalage dans la mise en place du taux fixe PBB, décalage dans la production de chaleur, actualisation des prix...) sont en cours de chiffrage et feront partie de la négociation.

Le bureau reviendra donc devant le comité syndical pour l'informer des résultats et des propositions de financement qui pourraient être nécessaires en fonction des sommes en jeu.

3.3 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

3.3.1 Dépenses de fonctionnement

L'exercice 2019 devrait se caractériser par :

- Une baisse de 10% du coût de traitement des déchets liée au passage en phase d'exploitation ;
- Un doublement des amortissements pour solder l'ancienne usine. Ces derniers seraient portés à 2,45 M€ en 2019 puis s'établiraient à 3 M€ à partir de 2020.
- Une augmentation de 30% des intérêts d'emprunts liée à la complète mobilisation de ces derniers :
 - Emprunt CDC : 40 M€ (100%) mobilisés à ce jour
 - Emprunt PBB : 28 M€ mobilisés à ce jour, 32 M€ mobilisés fin juin 2019
- Enfin, le recrutement en CDI d'un technicien chargé de suivre la correcte exploitation de l'équipement, qui se substituera en partie à notre AMO dont la mission s'achève, est envisagé.

DÉPENSES: Variations 2019 / 2018	
Coût de traitement des OMR <ul style="list-style-type: none"> • Dont CME: - 427 K€ • Dont CT Médis: -5 K€ (fin de transport vers La Pouyade) • Dont CT Oléron: - 171 K€ (part fixe réduite de 150 K€ & baisse tonnage) 	-0,7 M€
Coût de traitement du stabilisat	- 0,37 M€
Amortissements (hypothèse solde ancienne usine en 2019)	+ 1,76 M€
Intérêts d'emprunts	+0,4 M€
Provision pour risque	-0,75 M€
Autofinancement des remboursements d'emprunts	0 M€
Autres <ul style="list-style-type: none"> • Dont reversements cotisations: -0,17 M€ • Dont dépenses exceptionnelles (retraite): -0,04 M€ • Dont salaire technicien: + 0,06 M€ • Dont inflation: +0,006 M€ 	-0,14 M€
TOTAL DÉPENSES	+0,2 M€

Une hausse du budget de fonctionnement de 0,2 M€ est projetée. Cette hausse est cependant effacée par une augmentation plus importante des recettes de fonctionnement attendues.

3.3.2 Recettes de fonctionnement

- Recettes d'exploitation : progression de 0,7 M€ attendue
 - OM tiers : Projeté en 2019 : 570 K€ (réalisé 2018 : 580 K€)
Progression en volume des OM tiers attendue compensant la baisse des apports du SIL mais application, à partir de 2019, d'un seuil de déclenchement de l'intéressement de 140 K€.
 - Ventes de chaleur : Projeté en 2019 : 375 K€ (réalisé 2018 : 516 K€)
Abaissment du taux d'intéressement de 78% à 56%
 - Ventes d'électricité : Projeté en 2019 : 750 K€ (réalisé 2018 : 300 K€)
En 2018, l'injection d'électricité sur le réseau EDF n'a débuté qu'au second trimestre, l'intéressement du SIL était par ailleurs limité à 50% pendant cette période. Pour 2019, la production d'électricité sur une année pleine est attendue avec un intéressement de 100% Toutefois, cet intéressement est minoré par un seuil de déclenchement de 750 K€. Les recettes inscrites correspondent donc à une hypothèse de vente, par VEOLIA, de 1,5 M€ d'électricité auprès d'EDF qui, compte-tenu du seuil de déclenchement, se répartiraient à 50%/50% entre VEOLIA et le SIL.
 - Ventes de matériaux : Projeté en 2019 : 130 K€ (réalisé 2018 : 131 K€)
- Cotisations : les cotisations des collectivités adhérentes devraient être stables, en baisse de 0,1 M€.

RECETTES: Variations 2019 / 2018	
Recettes d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> • Dont OM Tiers: + 508 K€ • Dont Chaleur: - 55 K€ (abaissment du taux d'intéressement) • Dont Électricité: + 160 K€ (intéressement annuel estimé à 750 K€) • Dont Matériaux: + 78 K€ (ajustement sur le réalisé 2018) 	+0,7 M€
Cotisations	- 0,1 M€
TOTAL RECETTES	+0,6 M€

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019

3.3.3 Équilibre du budget 2019

Le budget de fonctionnement 2019 devrait s'équilibrer à 13,4 M€.

L'évolution de cet équilibre depuis 2017 est la suivante :

CA 2017	CA 2018	BP 2019
13,9 M€	13,6 M€	13,4 M€

AR PREFECTURE

017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019

IV. LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour rappel, jusqu'au 31 décembre 2015, le SIL fonctionnait en cumul d'emploi avec du personnel des CDA de Royan Atlantique et de Rochefort Océan.

En 2018, le SIL comprenait :

- deux personnes à temps complet et une personne à temps partiel.
- une personne en détachement à la société SOVAL NORD.

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative			
adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	C	1 poste 35H	Délibération 10/2017
Responsable financier	A	1 poste 35h	Délibération 16/2016
Filière technique			
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H	Délibération 03/2015 CDI

	2017		2018			2019		
	CA	Effectifs	Pré CA	Effectifs	Evol. %	Pré BP	Effectifs	Evol. %
Charges de personnel	148 454 €	3	168 253 €	3	+ 13%	231 620 €	4	+ 38%

L'évolution 2017/2018 est liée à la présence de Monsieur Esnault aux finances sur 12 mois à mi-temps contre 10 mois en 2017.

Les frais de personnel représentent 1,85 % des dépenses de fonctionnement.

Répartition Homme / Femme

	2017	2018	Prévision 2019
Femme	66 %	66 %	50 %
Homme	33 %	33 %	50 %

AR PREFECTURE017-251710687-20190213-DELIB012019-DE
Reçu le 18/02/2019**Evolution de la structure de l'effectif par catégorie d'emploi**

Catégorie d'emploi	2017	2018	Prévision 2019
A	2	2	2
B Technique			1
C Administratif	1	1	1
C Technique			
Contrats Aidés / Apprentis			
Total	3	3	4

Répartition fonctionnaire / non fonctionnaire / Emplois aidés

	2017	2018	Prévision 2019
Nombre total d'agents	3	3	4
dont fonctionnaires	1	1	2
dont non fonctionnaires	2	2	2
dont contrats aidés	0	0	0

Structure de l'effectif fonctionnaire par filière en 2019

	temps complet	temps non complet	Total
Filière administrative	1	0	1
Filière technique	1	0	1
Filière sociale			
Filière sportive			
Filière médicale			
Filière animation			
Total	2	0	2

Le temps de travail

Le temps de travail est de 1 607 heures (35h/ semaine).

V. LA DETTE

5.1 État de la dette avant restructuration de cette dernière

Pour créer le centre de valorisation énergétique des déchets d'Echillais, le SIL a souscrit 90M€ d'emprunts dont 86M€ sont aujourd'hui mobilisés et le solde, 4 M€, le sera dans les prochains mois. A ces 90 M€, dédiés au nouvel équipement, s'ajoute 7 M€ d'emprunts souscrits pour financer les travaux et équipements de l'ancienne usine.

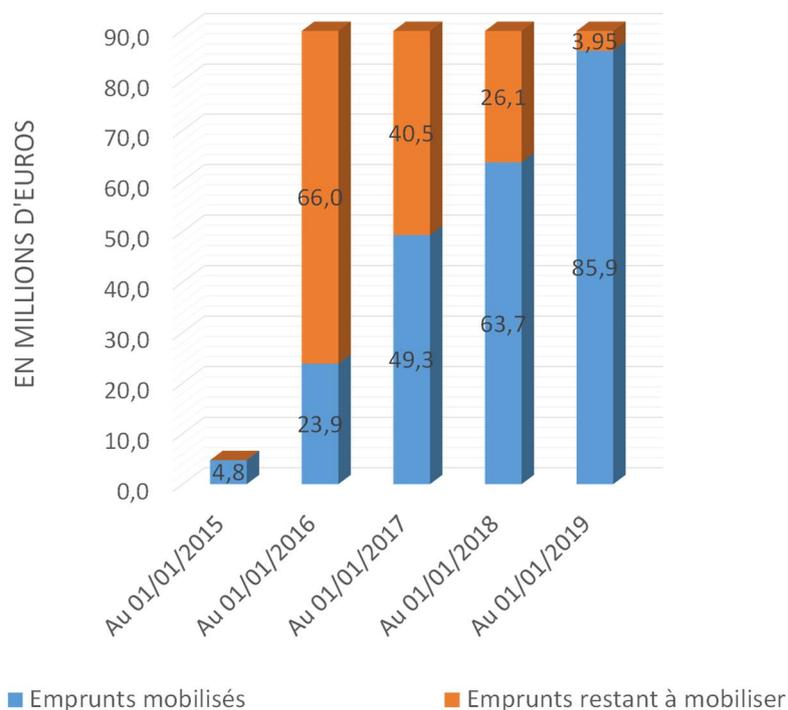
Les caractéristiques de la dette : synthèse au 31/12/2018

Emprunts souscrits	97 M€
Emprunts mobilisés	93 M€
Emprunts restant à mobiliser	4 M€
Le capital restant dû ressort à:	87,5 M€
Le taux moyen de la dette s'élève à:	1,75%
Sa durée résiduelle moyenne ressort à:	27 ans

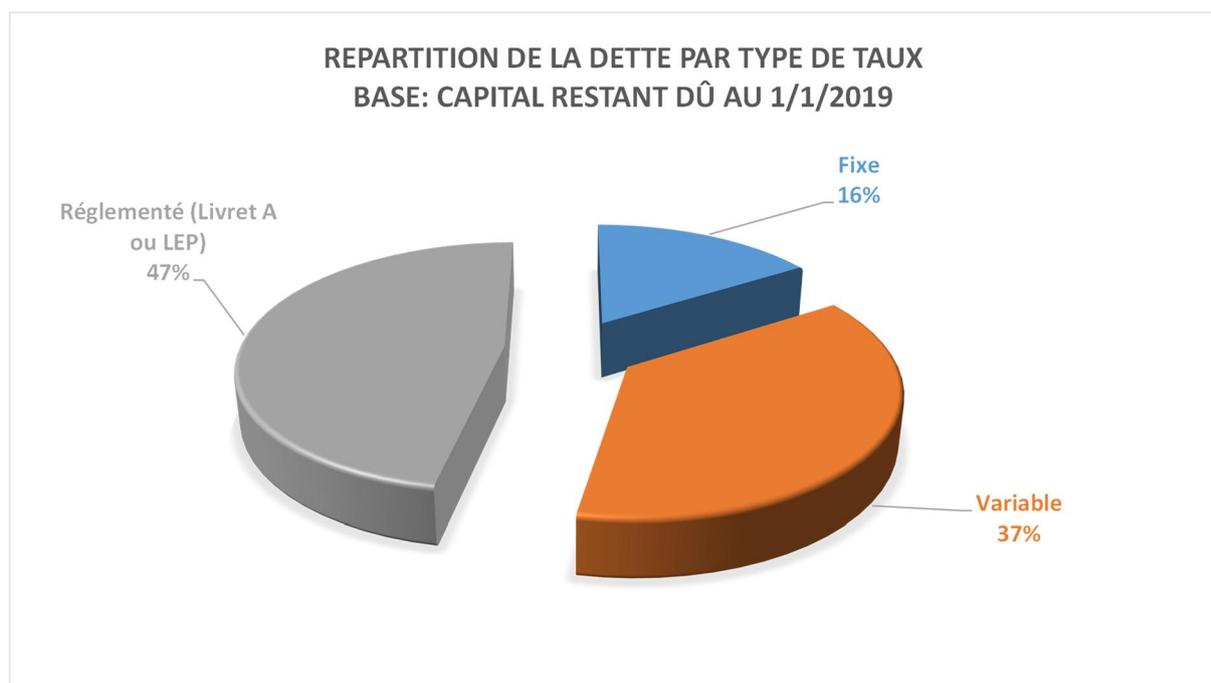
Liste et caractéristiques des emprunts

Liste des emprunts	date de contractualisation	Objet	Prêteur	Montant souscrit	Montant mobilisé	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Taux
UIOM Echillais								
Emprunt 04	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	4 200 000 €	4 200 000 €	560 000 €	2 ans	Fixe 3,09%
Emprunt 05	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	1 500 000 €	1 500 000 €	359 383 €	3 ans	Euribor 12M
Emprunt 06	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	400 000 €	400 000 €	106 667 €	4 ans	Fixe 4,39%
Emprunt 07	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	833 000 €	833 000 €	194 367 €	4 ans	< 1/7/2016 Fixe 3,26% ≥ 01/07/2016 Euribor 3M
Emprunt 08	29/01/2009	Chariot élévateur	Caisse d'épargne	65 000 €	65 000 €	7 703 €	1 an	Fixe 3,99%
Emprunt 11	17/01/2011	Chargeur à pneus	Caisse d'épargne	150 000 €	150 000 €	89 981 €	8 ans	Fixe 3,66%
Sous-total des emprunts UIOM Echillais				7 148 000 €	7 148 000 €	1 318 100 €		
Centre multifilières d'Echillais et travaux connexes (construction du centre de transfert d'Oléron, démolition de l'usine existante d'Echillais)								
Emprunt 11	17/01/2011	Etudes	Caisse d'épargne	260 000 €	260 000 €	155 868 €	8 ans	Fixe 3,66%
Emprunt 12	12/01/2012	Etudes	ARKEA (Crédit mutuel)	2 500 000 €	2 500 000 €	812 500 €	4 ans	LEP + 1,40%
Emprunt 13	20/11/2012	Travaux	Crédit foncier	2 000 000 €	2 000 000 €	1 200 000 €	9 ans	Fixe 4,51%
Emprunt 14	26/11/2013	Travaux	Groupement Caisse d'épargne & Crédit foncier	10 000 000 €	10 000 000 €	9 130 435 €	21 ans	Fixe 4,69%
Emprunt 15	24/12/2013	Travaux	Caisse d'épargne	1 759 500 €	1 759 500 €	1 635 224 €	22 ans	Fixe 4,40%
Emprunt 16	24/12/2013	Travaux	Caisse d'épargne	1 040 500 €	1 040 500 €	965 070 €	22 ans	Fixe 4,20%
Emprunt 17	09/12/2015	Travaux	CDC: Caisse des dépôts et consignations	40 265 000 €	40 265 000 €	40 265 000 €	32 ans	Livret A + 1%
Emprunt 18	25/11/2015	Travaux	PBB: Deutsche Pfandbriefbank (39% du coût du projet Art 1.4)	32 000 000 €	28 048 350 €	32 000 000 €	25 ans	Euribor 3M + 1,37% convertible TF
Sous-total des emprunts CME				89 825 000 €	85 873 350 €	86 164 098 €		

MOBILISATION DES EMPRUNTS



Répartition de la dette par taux



L'emprunt PBB (32M€) est souscrit avec un taux variable euribor 3 mois +1,37. Le Sil devra décider à la fin du premier trimestre 2019 de sa consolidation. La dernière cotation connue était de 3,14. Des propositions d'assurances (plancher/plafond) sur le taux variable sont également étudiées.

5.2 Restructuration projetée de la dette et ajustement des emprunts

5.2.1 Ajustement des emprunts

Ajustement des emprunts au regard des révisions de prix

Les emprunts souscrits pour le financement du CMVD ressortent à 89,825 M€.

Le coût total du projet, en prix de base, est estimé à 88,6 M€ et, en prix révisés maximum, à 92,45 M€.

Par conséquent, le montant actuel des emprunts souscrits ne suffit pas à couvrir les révisions de prix et un emprunt complémentaire de **2,625 M€** (92,45 M€ - 89,825 M€) maximum sera peut-être nécessaire.

Soldes des emprunts afférents à l'ancienne usine d'Échillais

Les emprunts afférents à l'ancienne usine d'Échillais sont les suivants :

Liste des emprunts	date de contractualisation	Objet	Prêteur	Montant souscrit	Montant mobilisé	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Taux
UIOM Echillais								
Emprunt 04	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	4 200 000 €	4 200 000 €	560 000 €	2 ans	Fixe 3,09%
Emprunt 05	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	1 500 000 €	1 500 000 €	359 383 €	3 ans	Euribor 12M
Emprunt 06	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	400 000 €	400 000 €	106 667 €	4 ans	Fixe 4,39%
Emprunt 07	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	833 000 €	833 000 €	194 367 €	4 ans	< 1/7/2016 Fixe 3,26% ≥ 01/07/2016 Euribor 3M
Emprunt 08	29/01/2009	Chariot élévateur	Caisse d'épargne	65 000 €	65 000 €	7 703 €	1 an	Fixe 3,99%
Emprunt 11	17/01/2011	Chargeur à pneus	Caisse d'épargne	150 000 €	150 000 €	89 981 €	8 ans	Fixe 3,66%

Leur remboursement anticipé est financé par les cotisations 2019.

5.2.2 Restructuration de la dette

Le remboursement anticipé des emprunts à taux fixe entraîne le versement d'une pénalité actuarielle qui annule l'intérêt de l'opération. Par contre, ce remboursement pourrait s'effectuer dans le cadre d'une opération de restructuration/compactage de la dette. Il s'agit de substituer les anciens emprunts par un nouvel emprunt remboursable sur 30 ans.

Périmètre de l'opération

L'opération pourrait porter sur les emprunts suivants dont la durée résiduelle est supérieure à 3 ans :

Liste des emprunts	Objet	Prêteur	Montant souscrit	Montant mobilisé	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Taux
Emprunt 11	Etudes	Caisse d'épargne	410 000 €	410 000 €	245 849 €	8 ans	Fixe 3,66%
Emprunt 13	Travaux	Crédit foncier	2 000 000 €	2 000 000 €	1 200 000 €	9 ans	Fixe 4,51%
Emprunt 14	Travaux	Groupement Caisse d'épargne & Crédit foncier	10 000 000 €	10 000 000 €	9 130 435 €	21 ans	Fixe 4,69%
Emprunt 15	Travaux	Caisse d'épargne	1 759 500 €	1 759 500 €	1 635 224 €	22 ans	Fixe 4,40%
Emprunt 16	Travaux	Caisse d'épargne	1 040 500 €	1 040 500 €	965 070 €	22 ans	Fixe 4,20%
Périmètre de la restructuration			15 210 000 €	15 210 000 €	13 176 579 €		

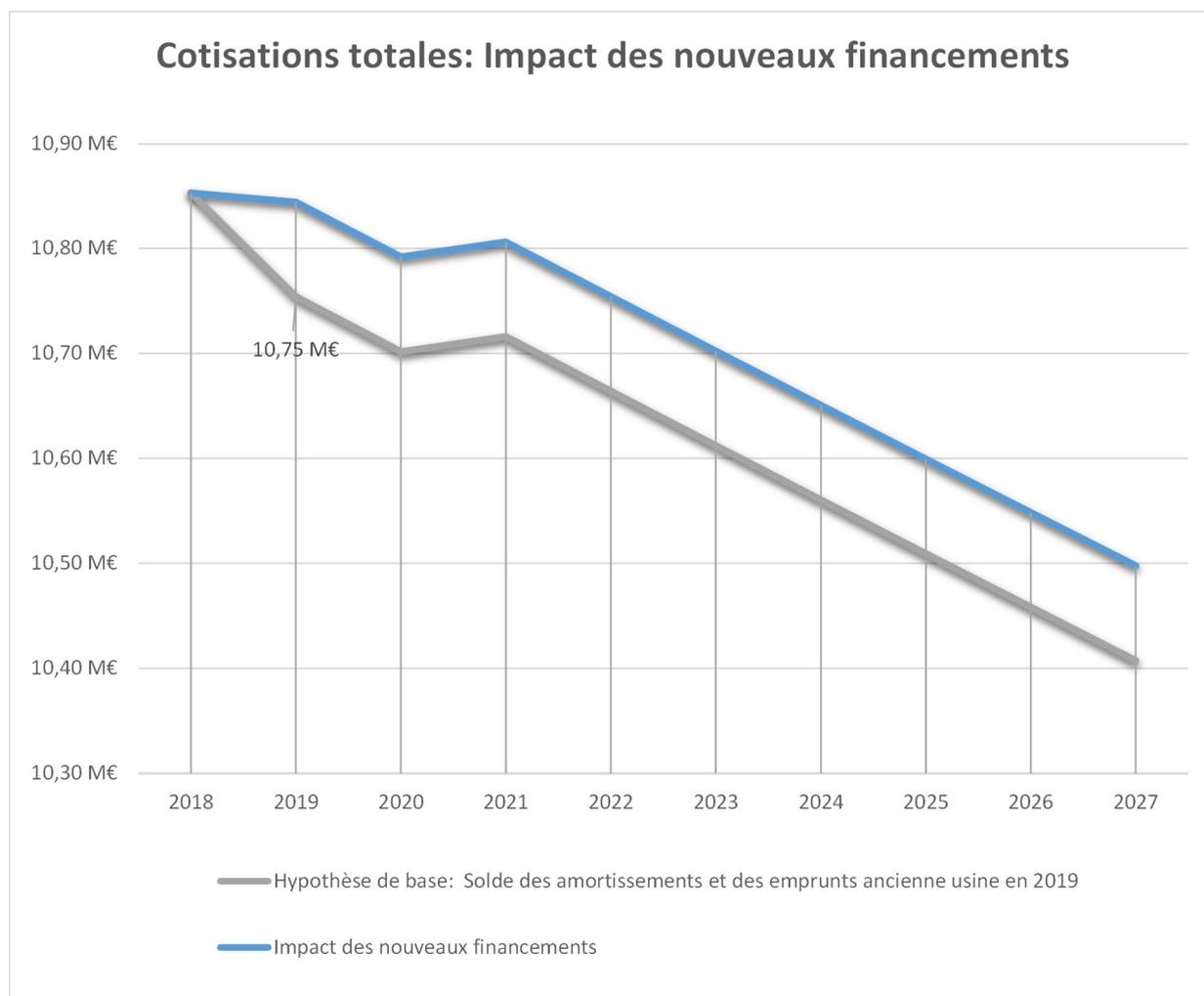
Aux emprunts existants, s'ajouteraient les emprunts liés au financement des révisions de prix de 2,625M€.

Conséquence de ces opérations sur l'évolution des cotisations

L'opération de restructuration/compactage de la dette n'étant pas conclue, nous n'émettrons pas d'hypothèse sur les gains qui pourraient être obtenus en termes de taux d'intérêt. Seul, le surcoût annuel des nouveaux emprunts est pris en compte sur la base d'un taux d'intérêt de 3%.

- Hypothèse : Emprunt 2,625M€ /30 ans x 1,3 = 90 125 € par an

Dès lors, l'impact de ce surcoût est le suivant :



Les cotisations 2019 diminueraient même avec la souscription d'un nouvel emprunt.

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du 13 février 2019

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 5 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 22

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M. BARRAUD Vincent – M. BESSON Didier - Mme CARRERE Danièle – M. DE VILLELUME Martial - M. GRIOLET Noël Vincent – M. HERBERT Francis – M. HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BESSAGUET Bruno - M. BLANCHE Hervé - M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHEVILLON Pierre –M. GAILLOT Michel – M. LAGREZE Michel

M. VALLET Mickaël – M. GUIGNET Christian

Présents délégués :

Mme BLANCHET Manoëlle – M. ECALE Emmanuel - M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

Mme BERNARD Éliane – M. CAILLON Michel - M. DELAUNAY François– Mme PRUD'HOMME Isabelle – M. ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M. PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie– M. BRUNET Alain – M. CHARTOIS Jean-Yves - M. PETORIN Eloi – M. LESAUVAGE Thierry – M. LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M. DELAGE Stéphane– M. LAGARDE Jean François

Mme BLANCHARD Chantal - M. GENDRE Grégory – M. MASSE Jean Michel – M. MASSICOT Pascal - Mme HUMBERT Micheline – M. PROUST Éric – M. ROBILLARD Patrice – M. SUEUR Christophe

Objet : Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Annule et remplace la délibération 23/2018 suite au recrutement d'un technicien principal de 2^{ème} classe et non d'un chargé de mission

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Il est proposé de créer à compter du 14 février 2019 un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ayant à charge le suivi de la Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, il est proposé que les élus communautaires décident :

1 – de créer le poste énoncé ci-dessus,

2 – le tableau des effectifs du Syndicat Intercommunaire du Littoral, sera modifié en conséquence

3 – d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget primitif 2019 du Syndicat Intercommunaire du Littoral.

Votée à l'unanimité



Le Président
Vincent BARRAUD

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers